

L'AVIS DE SON AVOCAT, MAÎTRE FABRICE GUTTADAURIA

« Après avoir passé huit ans en prison, il a payé sa dette »

Condamné par la cour d'assises du Hainaut à 18 ans de prison en mars 2008, David Deklerk est finalement sorti de prison sous liberté conditionnelle et avec bracelet électronique moins de huit ans après être rentré derrière les barreaux. Maître Fabrice Guttadauria est l'avocat qui avait défendu l'assassin lors du procès. À l'époque, il avait affirmé que son client éprouvait des sincères remords. Il avait demandé une peine entre 10 et 15 ans. Finalement, moins de huit ans plus tard, son client est dehors, sous liberté conditionnelle. « Avec ces huit années de prison, mon client a largement payé sa dette », estime-t-il. « N'oublions pas qu'à l'époque, il était jeune et n'a fait que suivre la volonté d'un psychopathe, en l'occurrence Jean-Claude Estiévenart, auteur principal des faits, jusqu'à ce que la réalité remonte à la surface. Je ne crois pas



Maître Fabrice Guttadauria.

■ E.G.

une seule seconde qu'une récidive est possible. La famille de Michaël Noël n'a rien à craindre : l'une des conditions à la libération de mon client est plus que probablement

l'interdiction de contacts avec la famille de la victime. La proximité géographique entre Hornu et Quiévrain ? Ce n'est pas l'essentiel. ■

T.M.